

## ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Jeudi 27 septembre 2011 à Montpellier

### L'INITIATIVE DU DÉBAT PUBLIC : UNE DÉCISION DE LA CNDP SUITE À LA SAISINE DE LA RÉGION ET BRL

Qui est à l'initiative du débat, se sont enquis certains participants ? Le projet Aqua Domitia impliquant un transfert inter-bassins supérieur à 1 m<sup>3</sup>/s, la saisine de la Commission nationale du débat public s'est avérée obligatoire. BRL, concessionnaire du réseau agissant pour le compte de la Région Languedoc-Roussillon, a donc saisi la CNDP qui, le 2 février 2011, a décidé de la tenue d'un débat public dont elle a confié l'organisation à la CPDP.

### RETOUR SUR LA RÉALISATION DU MAILLON SUD-MONTPPELLIER ET SON URGENCE

Les travaux du maillon Sud-Montpellier sont en cours. En effet, la CNDP a accepté en 2009 de disjoindre ce maillon du reste du projet Aqua Domitia : compte tenu de son urgence, le maillon Sud a donc fait l'objet d'une concertation particulière. Des participants se sont enquis des justifications d'une telle urgence.

< Il leur a été confirmé par BRL puis le SBL que ce secteur connaît un enjeu majeur en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Principalement mono-ressource (le champ captant de Florensac assure 90% de la production du syndicat), les 22 communes du Bas-Languedoc (500 000 habitants en période estivale) sont ainsi exposées à des coupures totales d'alimentation en cas de problème tel que rupture de canalisation ou pollution accidentelle, risques croissants en proportion de la croissance démographique et touristique. > (1)

La réalisation du maillon Sud-Montpellier et son raccordement à la nouvelle usine de potabilisation de Fabrègues, à la fin de cette année, devraient remédier à cette situation : interrogé sur ce point, le SBL précise que l'été 2011 a pu se dérouler sans incident. Il a même été observé une consommation globale inférieure de 2% à celle de l'année précédente.

### DÉCISION POST-DÉBAT PUBLIC : UNE GOUVERNANCE À EXPLICITER

Le processus décisionnel qui suivra le débat public a fait l'objet de plusieurs demandes d'éclaircissements en début de réunion. Qui, de la Région ou de BRL, sera décisionnaire ? Propriétaire du réseau hydraulique régional, c'est la Région Languedoc-Roussillon, dit celle-ci, qui décidera finalement de son extension ou non. BRL examinerait alors les conditions techniques et économiques qui lui permettraient d'en accepter le financement, en ce qu'elle y contribue en tant que concessionnaire (décision à prendre par son Conseil d'administration, rassemblant notamment la Région et les départements). Selon la Région, Aqua Domitia est en réalité un programme.

Sa réalisation, si elle est décidée à la suite du débat public, s'effectuerait en effet maillon par maillon, en fonction des besoins des territoires et des acteurs locaux. Chaque maillon ferait d'ailleurs l'objet d'une enquête d'utilité publique. La poursuite du projet est-elle acquise, se sont enquis certains participants, ou bien

< la Région est-elle ouverte à la possibilité de ne pas réaliser le projet si le débat public suscitait une forte opposition ? > (2)

Il est trop tôt pour annoncer une décision qui n'est pas acquise, répond la Région, qui déclare qu'elle prendra certes en compte de l'ampleur des oppositions ou des soutiens, mais avant tout les argumentations qui auront été soulevées au cours du débat.

### UNE POLITIQUE DE LA DEMANDE : ACCORD SUR LES BUTS. DIVERGENCES SUR LA RÉPONSE APPORTÉE PAR AQUA DOMITIA

En matière de politique globale de gestion de l'eau, plusieurs objectifs ont semblé faire consensus au cours de la réunion de lancement : accorder la priorité aux économies d'eau d'une part, privilégier une politique de la demande à une politique de l'offre d'autre part. Tout outil de gestion de l'eau devrait ainsi répondre aux besoins existants ou à venir, et non permettre l'émergence de besoins nouveaux.

Pour ses promoteurs et soutiens, Aqua Domitia participe d'une telle politique de la demande, en répondant aux besoins nés de la croissance démographique, du changement climatique et des exigences de qualité écologique des milieux (nécessité de diminuer les prélèvements de plusieurs ressources locales) ainsi que de l'agriculture.

Néanmoins, d'autres participants ont exprimé un point de vue inverse. Certains ont ainsi appelé à revoir les postulats de base du projet : au lieu de prendre acte d'une croissance attendue des besoins en eau, il vaudrait mieux, selon eux, partir des ressources existantes qui sont limitées et adapter les consommations en conséquence.

D'autres ont exprimé des doutes à propos du débit somme toute modeste (2,5 m<sup>3</sup>/s) du projet. Aqua Domitia ne serait pas "dimensionné" pour satisfaire les besoins diversifiés (agriculture, démographie, etc.) du territoire. Dans les faits, la limitation de la ressource qui en résultera nécessitera un arbitrage entre ces besoins. Des craintes se sont exprimées quant à la possibilité que de tels arbitrages soient réalisés selon une logique client/fournisseur, et non par la définition d'un projet de service public de l'eau.

### UNE GOUVERNANCE ET UNE CONCERTATION À MENER À L'ÉCHELLE TRANS-BASSINS

Une personne exprime la contradiction qu'elle relève entre la gestion de bassin par les SAGE et le transfert inter-bassins.

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont des outils de planification issus de la loi sur l'Eau. Les acteurs locaux sont à l'initiative de leur réalisation : c'est la CLE, véritable parlement local de l'eau, qui rédige et vote le SAGE. Leur composition inclut a minima 50% d'élus locaux et 25% de représentants des usagers, les autres 25% étant constitués des services de l'Etat.

Le projet Aqua Domitia ne peut cependant pas être discuté uniquement au niveau local. Par ce projet, l'eau du Rhône serait ainsi amenée à traverser - et potentiellement influencer (voire polluer,

selon certains participants) - différents milieux dans différents bassins versants. Or, se demandent certains participants, des modes de gestion de l'eau basés sur une gestion par bassin seraient-ils toujours adaptés aux nécessités d'une telle gestion trans-bassins ?

< Un - intervenant (4) - précise qu'il existe une instance de concertation régionale réunissant 90 acteurs et qui s'est réunie 3 fois entre 2009 et 2010. Pour la Région, cette instance serait logiquement appelée à accompagner la mise en place et la gestion du projet Aqua Domitia si celui-ci se réalisait. > (3)

### LES CRAINTES RELATIVES À LA PRESSION URBAINE SUR LES TERRES IRRIGUÉES

7% des surfaces agricoles dans la région Languedoc-Roussillon seraient actuellement irrigués. Visant avant tout la sécurisation de la ressource en eau, Aqua Domitia permettrait certes une extension de ces surfaces, mais dans des proportions relativement modestes objectent certains participants.

Les acteurs du monde agricole ont quant à eux appelé de leurs vœux le développement de l'irrigation dans la région. Ce besoin naîtrait des mutations de l'agriculture, par exemple une demande croissante des consommateurs en produits locaux mais aussi une fréquence accrue des épisodes de sécheresse. Selon eux, l'irrigation est même indispensable à la survie de leur activité. Pour autant, selon un représentant de l'Etat, les cultures avides d'eau telles que le maïs seraient exclues sur la région Languedoc Roussillon.

D'autres participants ont cependant souligné que les meilleures terres agricoles, les plus propices à l'irrigation, sont également les plus exposées à la pression foncière liée notamment à l'étalement urbain. Comment dès lors le développement agricole peut-il être compatible avec la croissance démographique prévue ? Le canal de Provence a été cité par plusieurs participants comme exemple d'un projet initialement destiné à l'agriculture et alimentant finalement davantage des zones urbanisées.

La préservation des terres agricoles semble quoi qu'il en soit être une attente partagée, < BRL parlant d'une nécessité de "sanctuariser" règlementairement les terres irriguées ou irrigables. > (5)

### QUELQUES CHIFFRES PRÉSENTÉS EN RÉUNION DE LANCEMENT

BRL a présenté les chiffres, issus de la démarche Aqua2020, décrivant les besoins en eau de la Région en 2020 :

- 60 millions de mètres cubes en réponse aux besoins démographiques ;
- 5 Mm<sup>3</sup> en substitution aux prélèvements ;
- 5 Mm<sup>3</sup> en réponse aux besoins agricoles

Les solutions répondant à ces besoins, toujours décrites par la démarche Aqua2020, seraient :

- les économies d'eau pour 40 Mm<sup>3</sup> (30 Mm<sup>3</sup> par la réduction des fuites, 10 Mm<sup>3</sup> par le changement des comportements) ;
- les autres ressources pour 15 Mm<sup>3</sup> (optimisation des barrages et des ressources karstiques) ;
- < Aqua Domitia, pour 15 Mm<sup>3</sup> > (6)

En matière de coût, BRL a présenté un tableau comparatif des coûts d'investissement d'Aqua Domitia avec des mesures de réduction des fuites :

- le coût total des mesures de réduction des fuites s'élèverait à 600 M€ pour 33 Mm<sup>3</sup> économisés ;
- le coût d'Aqua Domitia s'élèverait à 280 M€ (la moitié pour le réseau proprement dit, l'autre moitié pour les réseaux secondaires) pour un apport de ressource de 15 Mm<sup>3</sup>.

BRL conclut de ces chiffres un coût au mètre cube comparable (0,37€/m<sup>3</sup> sur une durée d'amortissement de 50 ans dans les deux cas). Cependant, estiment certains participants, des coûts salariaux et de maintenance sont à rajouter aux coûts d'investissements pour le projet Aqua Domitia.

## CRAINTES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE

En réponse à plusieurs questions sur le sujet, BRL a assuré que l'eau du Rhône restait règlementairement apte à la potabilisation. La troisième réunion thématique permettra d'approfondir ce sujet, dont la réunion de lancement a montré qu'il soulevait des inquiétudes : quid de la pollution de l'eau du Rhône ? L'eau du Rhône est-elle potabilisable en elle-même, ou bien après mélange avec des eaux d'autres provenances grâce à la dilution qui en résulterait ?

### < Répercussions du débat dans la population et traitement par les médias > (7)

Les faibles répercussions médiatiques du débat public Aqua Domitia ont été déplorées. Certains participants y voient un déséquilibre au bénéfice des promoteurs du projet par rapport aux associations et aux opposants. La CPDP rappelle à cette occasion qu'elle encourage les associations et élus locaux à relayer le débat auprès de leur public.

Le débat public prévoit par ailleurs des moyens d'expression, tels que les cahiers d'acteurs entre autres, utilisables par tous les acteurs du débat quels que soient leur statut, leur taille ou leurs moyens. La CPDP dispose également d'une attachée de presse qui peut faciliter la mise en relation des participants avec les journalistes.

## DEMANDES D'APPROFONDISSEMENTS SUR LA QUESTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une association a suggéré que soit apporté un éclairage d'experts sur l'adaptation au changement climatique (au même titre que cela a été fait avec l'atelier d'experts hydrogéologues pour les ressources en eau souterraine).

Ce sujet sera abordé lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier. Cette réunion, qui comptera la participation de nombreux experts, portera en effet sur les questions suivantes :

- L'eau du Rhône est-elle une ressource suffisante, pérenne et de qualité ?
- Le projet Aqua Domitia permet-il au territoire de s'adapter au changement climatique ?
- Contribue-t-il au maintien du bon état des milieux aquatiques ?

La réunion a compté une centaine de participants.

(1)

Débat public, chiche ! Mais...

par Abel Dumont

le 03 octobre 2011 à 18 : 05

Cette phrase est surprenante. Elle "confirme" que la CNDP et la CPDP ont pris pour argent comptant, et non comme un argument particulier, susceptible d'être contesté, les réponses données par BRL et par le Syndicat du Bas Languedoc, pour justifier la réalisation du 1<sup>er</sup> maillon d'Aqua Domitia. Sur leur lancée BRL et les autres élus des collectivités favorables à ce projet, vont pouvoir faire planer, à chacune des réunions suivantes, le risque de pénurie et de coupure d'eau si on ne le réalise pas dans sa globalité.

Et la CPDP continuera-t-elle de "confirmer" ? Va-t-elle ainsi saborder elle-même son débat public ? On ne le pense pas, Et pourtant ! Comment cette Commission va-t-elle prendre en considération les conflits d'intérêt ? Par exemple, tout le monde peut comprendre que BRL ait besoin de construire des projets de ce type et de vendre plus d'eau pour faire prospérer l'entreprise. Tout le monde sait

ou devrait être informé aussi, pour le bon déroulement de ce débat public, de l'argent que les collectivités ont mis et continuent de mettre dans BRL. Egalement que des intérêts privés figurent dans le capital de BRL. Est-ce que ces informations ne doivent pas être mises sur la table du débat public ? Et par suite, que la défense de l'intérêt général, que nous défendons de nos élus régionaux et départementaux, exige qu'ils se démarquent avec clarté et rigueur, de leur maitre d'ouvrage BRL ? Notamment en à l'occasion de ce débat public ? Et enfin, n'appartient-il pas à la CPDP de remettre chacun à sa juste place.

Concrètement, nous attendons que cette Commission réagisse dans sa vigilance et dans les modalités de la suite de ce débat. Sans quoi elle ne pourra éviter qu'il ne se résume à faire valoir et cautionner des choix prétendus irrévocables. La réponse très évasive de l'élu, responsable de l'eau à la Région, lorsqu'un intervenant lui a demandé si le projet pourrait être abandonné, en cas de forte et large contestation indique bien le risque encouru. Alors chiche, débat public démocratique ou simulacre ?

(2)

Eau Secours 34

par Thierry Uso

le 04 octobre 2011 à 11 : 30

La restitution de la réponse du représentant du conseil régional (Christian Bouillé) est incomplète.

Ce dernier a clairement rejeté l'idée que le conseil régional arrêtera le projet dans le cas où se dégagerait une opposition majoritaire au projet durant le débat public.

A quoi sert le débat public dans ces conditions ?

(3)

Précision par BRL et la Région  
le 10 novembre 2011 à 16 : 09  
La DREAL et l'Agence de l'Eau ont précisé que cette instance de concertation régionale s'est réunie quatre fois entre 2008 et 2010. Cette instance a été créée conformément aux recommandations du SDAGE, pour faciliter la coordination supra-bassins. Son fonctionnement fait l'objet d'un arrêté préfectoral et elle sera logiquement reconduite pour organiser la gestion transbassins si le projet Aqua Domitia se poursuit.

(4)

Fonction de l'intervenant  
par Jean-Louis Couture  
le 01 octobre 2011 à 19 : 04  
représentant de l'Etat

(5)

Complément par BRL et la Région  
le 10 novembre 2011 à 16 : 11  
BRL a présenté les axes prioritaires d'action sur ce sujet :

- pour les périmètres déjà équipés, une convention a été signée avec la SAFER et la Région visant à leur préservation.
- pour les futurs réseaux de desserte, il sera demandé aux communes de garantir à long terme la vocation agricole des terres concernées.

(6)

Précision par BRL et la Région  
le 10 novembre 2011 à 16 : 12  
Aqua Domitia ne représente donc qu'une partie (20% environ) de la réponse à apporter aux besoins en eau de la Région.

(7)

Eau Secours 34  
par Thierry Uso  
le 02 octobre 2011 à 19 : 53  
Le débat public n'attire pas les foules. Le président du conseil régional du Languedoc-Roussillon ne s'était même pas déplacé à cette 1<sup>ère</sup> réunion. Ceci s'explique aisément :

- la communication sur le débat dans les médias a été lamentable La presse régionale n'est pas intéressée par ce débat.
- les médias n'ont relayé que le point de vue des pros Aqua Domitia La quasi-totalité des élus sont pour ce projet et les articles dans la presse régionale n'ont jusqu'à présent relaté que ces positions. Les rares articles de fond sur le sujet étaient de la pure propagande en direction notamment des viticulteurs (l'irrigation des vignes comme solution à la crise viticole). De plus, la lecture des articles laissait supposer que la décision de mettre en oeuvre Aqua Domitia était déjà prise et donc que le débat public ne servait à rien. La CPDP a un sacré travail à faire pour Inverser cette tendance.